

REGLEMENT

CONCOURS DE DESSIN 2018

"LE PÈRE NOËL À L'ANS"

Article 1 : Objet du concours

L'association " ANS Sartrouville" organise un concours de dessin, gratuit, ouvert aux enfants de 4 ans à 12 ans sans obligation d'achat.

5 catégories sont distinguées :

- 1 : Enfants de 4 à 6 ans
- 2 : Enfants de 6 à 8 ans
- 3 : Enfants de 8 à 10 ans
- 4 : Enfants de 10 à 12 ans

Article 2 : Thème du concours

Les dessins proposés devront traiter du thème suivant : «Le Père Noël à L'ANS».

Article 3 : Modalités de participation

Il s'agit d'un concours individuel. Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul dessin.

Les dessins doivent être réalisés sur du papier blanc au format A4 (21×29,7 cm).

Toutes les techniques manuelles disponibles sont acceptées pour la réalisation des dessins : aquarelle, feutre, crayon, pastels, peinture, collage, scrapbooking, etc...

Chaque dessin devra impérativement comporter au verso, écrit de façon lisible :

- Le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant,
- Un numéro de téléphone,
- Une adresse e-mail (si possible).

Remettre le dessin dans la boîte aux lettres (mise en place au bord du bassin pour cette effet, ou aux coachs ou aux membres du Bureau de l'ANS. (pas de mail , ni de courrier)

La date limite de dépôt des dessins est le 20 Décembre 2018.

Article 4 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 5 : Sélection et résultats du concours

Un jury composé du Groupe ELITES, et du Président de l' ANS, se réunira le VENDREDI 21 Décembre 2018 afin de sélectionner les lauréats.

Le jury sélectionnera les dessins qui lui paraissent être les meilleurs, pour chacune des 5 catégories.

Ils se baseront sur les critères de respect du format de la feuille, des contraintes imposées, du soin apporté au dessin et d'originalité.

Les dessins devront avoir rapport avec la thématique retenue : « Le Père Noël à l'ANS ».

Les dessins des participants seront exposés le samedi 22 Décembre 2018 dans le cadre de la Soirée Les TEMPS de Noël de L'ANS, à la piscine du CAP.

Les résultats seront annoncés officiellement le samedi 22 décembre 2018, vers 19h30.

La présence des participants ou d'une personne les représentant est nécessaire, compte tenu des prix attribués.

Article 6 : Les prix

Les deux plus beaux dessins de chacune des catégories seront récompensés.

Article 7 : Droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versement de droits d'auteur et de diffusion.

L'association « ANS» s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, l'association « ANS » pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

Article 8 : Divers

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L'association « ANS », organisatrice de ce concours, ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux » peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement

informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de l'association ANS
secretaire@an-sartrouville.fr